

SÉANCE du 26 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BERNEUIL, sous la Présidence de Madame Marie-Claude GUETTÉ, Maire.

Présents : Mme GUETTE Marie-Claude, Mme BAUCANNE Brigitte, Mme Françoise BŒUF, M. Kévin CAMUS, M. CHADEFAUD Emmanuel, Mme Elodie CHAUVIN, M. CHAUVIN Laurent, Mme RAVAIL Carine, Mme VULFIN Elisabeth, M. GUETTE Loïc.

Absents : M. POITOU Didier (*procuration donnée à Mme Françoise BŒUF*)

Secrétaire de séance : Mme Elodie CHAUVIN

Date de convocation : 19/02/2024

Formant la majorité des membres en exercice.

Membres → en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10 Pouvoirs : 1

Délibération n°DCM-2024-04
Compte Administratif 2023 de la commune de BERNEUIL

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme BŒUF Françoise la doyenne de la séance, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Marie-Claude GUETTÉ, Maire de BERNEUIL, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatifs de l'exercice considéré ;

1 ° lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : commune de BERNEUIL

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2023	101 787,35 €	163 121,09 €	264 908,44 €
Recettes 2023	51 554,74 €	203 204,93 €	254 759,67 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	-50 232,61 €	40 083,84 €	-10 148,77 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-6 612,47 €	119 006,74 €	112 394,27 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	-56 845,08 €	159 090,58 €	102 245,50 €
RAR	6 481,20 €	- €	6 481,20 €
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2023	-63 326,28 €	159 090,58 €	95 764,30 €

2 ° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 ° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 ° Vote 10 **POUR** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le conseiller Municipal, Françoise BOEUF

